

	<h1>Conditions Générales de Vente</h1>	Rév. A 24/11/23
---	--	--------------------

Indice	Date de révision	Modification	Auteur
A	24/11/23		Clémence DELCROIX

## Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s’appliquent à l’ensemble des prestations de formation engagées par la SCIC les petits composteurs pour le compte d’un client particulier ou professionnel.

Les prestations peuvent être des formations en inter (inscrites au catalogue de la SCIC les petits composteurs ) ou en intra (formations conçues sur mesure pour le compte d’un commanditaire). Le contenu, la forme, les prix ainsi que les planifications des formations inter sont définis dans le programme de formation, dans sa version internet. Le contenu, la forme, le prix ainsi que les planifications des formations intra font l’objet d’une proposition spécifique au client.

L’inscription à une formation emporte acceptation sans réserve des présentes CGV.

## Article 2 – Inscriptions

Les demandes d’inscriptions s’effectuent par téléphone et/ou courriel adressé à la SCIC les petits composteurs, L’inscription fait l’objet de la signature d’un devis à retourner à la SCIC les petits composteurs avant le début de la formation.

	<h2>Conditions Générales de Vente</h2>	Rév. A 24/11/23
---	--	--------------------

Indice	Date de révision	Modification	Auteur
A	24/11/23		Clémence DELCROIX

### Article 3 – Prix

Le prix des formations inter est inscrit dans [le catalogue de formation du Réseau Compost Citoyen](#). Ce prix reste valable jusqu'à parution d'un nouveau catalogue pour les formations inter. Le prix des formations intra est fixé dans le devis adressé au client. Celui-ci est valable 3 mois à partir de la date d'émission. Les prix affichés sont nets, les prestations de formation servies par la SCIC les petits composteurs n'étant pas assujetties à la TVA.

### Article 4 – Conditions financières et Modalités de paiement

En cas d'inscription par un employeur, la facture est émise à l'issue de la formation et payable à 30 jours. En cas d'inscription par un employeur de droit public, la facturation et le paiement interviennent dans les conditions réglementaires applicables au secteur public. Dans tous les cas, le client reste tenu, avant l'entrée en formation, de signer le devis qui lui est adressé, et il devra payer à la SCIC les petits composteurs toute somme d'ue. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités auront été conjointement définies avant le début de la formation.

### Article 5 – Désistement – abandon – interruption

	<h2>Conditions Générales de Vente</h2>	Rév. A 24/11/23
---	--	--------------------

Indice	Date de révision	Modification	Auteur
A	24/11/23		Clémence DELCROIX

En cas de désistement avant le stage, les frais engagés par la SCIC les petits composteurs seront facturés, avec un minimum de 30 % en cas de désistement à moins de 30 jours de la date de début de stage et un minimum de 50 % en cas de désistement à moins de 15 jours. En cas d'abandon ou d'interruption intervenant à compter de la date de début de la formation, l'intégralité du prix est immédiatement due et exigible. Si cet abandon ou cette interruption est due à un cas de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont facturées et exigibles, au prorata du prix mentionné à l'article 3.

Pour une formation en intra, en cas d'annulation d'une session à moins de 30 jours de la date prévue avec reprogrammation ultérieure, aucune pénalité ne sera appliquée. Ces conditions ne sont valables que pour un seul report. Au delà, les clauses d'annulation seront appliquées. En cas d'annulation d'une session à moins de 15 jours de la date prévue avec reprogrammation ultérieure, le règlement de 30 % du montant sera demandé. Sans reprogrammation ultérieure, le règlement de 50 % du montant sera demandé. En cas d'annulation d'une session à moins de 48h, le montant intégral de l'action sera facturé. Si cette interruption est due à un cas de force majeure dûment reconnu, seules les prestations effectivement dispensées sont facturées et exigibles, au prorata du prix mentionné dans la convention de prestation.

	<h2>Conditions Générales de Vente</h2>	Rév. A 24/11/23
---	--	--------------------

Indice	Date de révision	Modification	Auteur
A	24/11/23		Clémence DELCROIX

### Article 6 – Obligation et Force majeure

Dans le cadre de ses prestations, la SCIC les petits composteurs est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis à vis de ses clients. La SCIC les petits composteurs ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients en cas inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont reconnus comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un.e intervenant .e, les grèves ou conflits sociaux externes à la SCIC les petits composteurs, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications ou des transports quels qu'ils soient, de l'approvisionnement en énergie ou tout autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la SCIC les petits composteurs.

### Article 7 – Report - annulation

La SCIC les petits composteurs se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages prévus avec le client suite à la signature du devis.

Le client sera avisé par courriel ou téléphone, et si aucun report n'est possible, toute somme éventuellement déjà perçue sera aussitôt remboursée.

### Article 8 – Refus de commande

	<h2>Conditions Générales de Vente</h2>	Rév. A 24/11/23
---	--	--------------------

Indice	Date de révision	Modification	Auteur
A	24/11/23		Clémence DELCROIX

Dans le cas où un client s'inscrirait à une formation de la SCIC les petits composteurs, sans avoir procédé au paiement des formations antérieures, la SCIC les petits composteurs pourra refuser d'honorer la commande et refuser sa participation à la formation, sans que le client soit en mesure de prétendre à quelque indemnité que ce soit.

### **Article 9 – Devis et attestation**

Pour chaque action de formation, un devis est adressé au client. Un exemplaire dûment renseigné, daté et signé, revêtu de la mention « bon pour accord » doit être retourné à la SCIC les petits composteurs. À l'issue de la formation, la SCIC les petits composteurs remet une attestation de formation à chacun.e des stagiaires, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation. Sur demande du client, une attestation de présence et d'assiduité peut être fournie.

### **Article 10 – Pré-requis**

Aucun pré-requis n'est demandé. Un questionnaire "Vous Connaître" sera envoyé aux stagiaires par e-mail afin de recueillir des informations sur le parcours professionnel des stagiaires, évaluer et analyser leurs besoins pour suivre la formation, adapter la session de formation en fonction des informations recueillies (accueil, support pédagogique, thème abordé,

	<h2>Conditions Générales de Vente</h2>	Rév. A 24/11/23
---	--	--------------------

Indice	Date de révision	Modification	Auteur
A	24/11/23		Clémence DELCROIX

etc). Suite à la réception des réponses à ce questionnaire, un formateur de la SCIC les petits composteurs se réserve le droit de contacter le la stagiaire par téléphone pour échanger sur les éléments qui pourraient être une limite à la participation à la formation Le formateur se réserve le droit de recommander une autre formation au stagiaire si besoin.

### **Article 11 – Lieu de formation**

Les formations intra sont dispensées dans les locaux visés par la proposition adressée au client.

### **Article 12 – Descriptif et programme**

Les contenus des formations en inter tels qu'ils figurent sur le programme de formation consultable dans [le catalogue de formation du Réseau Compost Citoyen](#), ou en intra, tels qu'ils figurent dans la proposition d'intervention, sont fournis à titre indicatif. Ils pourront faire l'objet de modification et/ou d'adaptation par l'intervenant.e en fonction de l'actualité, des attentes des participant.e.s ou de la dynamique du groupe.

### **Article 13 – Propriété intellectuelle**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques qu'elle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale, électronique...) utilisés par la SCIC les petits composteurs ou remis aux

	<h2>Conditions Générales de Vente</h2>	Rév. A 24/11/23
---	--	--------------------

Indice	Date de révision	Modification	Auteur
A	24/11/23		Clémence DELCROIX

stagiaires constituent des œuvres originales. Ces documents sont destinés à l'usage exclusif du stagiaire nominativement inscrit. Le client reconnaît que tous les supports de cours, documentations associées et contenus des stages sont et demeurent la propriété de la SCIC les petits composteurs ou des tiers auprès desquels il a lui-même acquis ces droits (par exemple le RCC). Par conséquent, toute reproduction, représentation, adaptation, commercialisation, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces documents, contenus et supports, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite sans l'accord préalable expresse et écrit de la SCIC les petits composteurs. Cette interdiction porte en particulier sur leur utilisation par le client ou le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

### **Article 14 - Confidentialité et communication**

La SCIC les petits composteurs, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation.

La SCIC les petits composteurs s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO les informations transmises par le client y

	<h2>Conditions Générales de Vente</h2>	Rév. A 24/11/23
---	--	--------------------

Indice	Date de révision	Modification	Auteur
A	24/11/23		Clémence DELCROIX

compris les informations concernant les stagiaires, Cependant, le client accepte d'être cité par La SCIC les petits composteurs comme client de ses formations. À cet effet, il autorise La SCIC les petits composteurs à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **Article 15 - Protection et accès aux informations à caractère personnel**

La SCIC les petits composteurs collecte et traite les données personnelles nécessaires aux inscriptions aux formations, conformément aux nouvelles exigences du règlement européen du 27 avril 2016 et de la loi 2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles. Les clients et les stagiaires bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent qui peut être exercé en s'adressant à [lespetitscomposteurs@gmail.com](mailto:lespetitscomposteurs@gmail.com). Les clients et les stagiaires peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données personnelles les concernant. Ces données sont traitées de façon licite, loyale et transparente ; les finalités de chaque traitement sont déterminées, explicites et légitimes. Les données



	<h2>Conditions Générales de Vente</h2>	Rév. A 24/11/23
---	--	--------------------

Indice	Date de révision	Modification	Auteur
A	24/11/23		Clémence DELCROIX

collectées sont proportionnelles à la finalité du traitement ; elles font l'objet de mesures de sécurité organisationnelles et techniques.

Elles sont le cas échéant tenues à jour. Elles ne sont conservées que pour une durée qui n'excède pas celle nécessaire au traitement ou au respect des obligations légales de conservation en tant qu'organisme de formation.

En acceptant le règlement intérieur, le client ou le stagiaire déclare être informé et accepter les informations mentionnées ci-dessus

### **Article 16 – Droit applicable et juridiction compétente**

Les présentes conditions sont régies par le droit français.

En cas de litige entre les parties résultant de l'interprétation ou l'exécution de ces conditions, et à défaut d'accord amiable entre les parties, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux de Cherbourg.



## Conditions Générales de Vente

Rév. A

24/11/23

Indice	Date de révision	Modification	Auteur
A	24/11/23		Clémence DELCROIX